



Avertissement

MAÏS SUCRÉ

No 02 – 16 juin 2011

EN BREF :

Pyrale bivoltine – première génération

- Captures de papillons dans plusieurs régions.
- Dates de début du dépistage des masses d'œufs et des larves pour plusieurs régions.
- Les dates des traitements demeurent les mêmes pour les régions de la Montérégie et de Laval, et pour les municipalités hâtives des régions des Basses-Laurentides et de Lanaudière.
- Dates des traitements pour le Centre-du-Québec, l'Estrie, les municipalités hâtives de la Mauricie et les municipalités tardives de Lanaudière et des Basses-Laurentides.

Ver-gris noir

- Dépistez vos champs dès maintenant.

MAÏS SUCRÉ HÂTIF : PREMIÈRE GÉNÉRATION DE LA PYRALE BIVOLTINE

Les captures de papillons se sont poursuivies dans des sites des régions de la Montérégie, des Basses-Laurentides, de Lanaudière et de Laval.

Les premiers papillons de pyrale bivoltine ont été capturés du 10 au 13 juin dans la région du Centre-du-Québec (Nicolet, Pierreville, Victoriaville). Selon ces données de piégeage et le cumul des degrés-jours de croissance, nous prévoyons que **les premières pontes devraient débuter vers le 20 juin dans les régions suivantes : Centre-du-Québec, Estrie, Mauricie (municipalités hâtives) et dans les municipalités plus tardives de Lanaudière et des Basses-Laurentides.**

La race bivoltine de la pyrale du maïs est celle qui produit deux générations par année. La première génération de larves, dont il est question dans cet avertissement, est généralement faible à cause de la mortalité hivernale. Elle provoque habituellement peu de dégâts. La deuxième génération est plus abondante et elle se développe au cours du mois d'août. Elle peut causer des dégâts au maïs sucré tardif.

Pour ce qui est de la première génération de la pyrale bivoltine, les champs qui sont particulièrement à surveiller, et à protéger s'il y a lieu, sont :

- Le maïs cultivé avec paillis de plastique et/ou sous bâche.
- Les champs semés tôt.
- Les champs hâtifs semés sur un retour ou près d'un retour de maïs sucré tardif infesté par la deuxième génération de la pyrale bivoltine en 2010.



Dépistage et méthodes de lutte

Le dépistage permet d'évaluer l'état d'infestation d'un champ et de déterminer si un traitement insecticide contre la pyrale du maïs est nécessaire. L'observation de masses d'œufs sous les feuilles permet de suivre et de mesurer le taux de parasitisme par les trichogrammes, s'il y a lieu. Les masses d'œufs complètement noircies sont parasitées par les trichogrammes. Pour plus d'information sur le dépistage, consultez le bulletin d'information [No 04](#) du 9 juin 2005 intitulé « Une méthode rapide pour dépister la pyrale du maïs : l'échantillonnage séquentiel » (www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b04mai05.pdf).

À partir des dates indiquées dans le tableau ci-dessous, visitez les champs menacés à intervalles réguliers pour y dépister, selon le cas, des masses d'œufs ou des jeunes larves qui auront commencé à cibler les jeunes plants de trous minuscules. Vous devriez aussi observer les premières masses d'œufs parasitées par les trichogrammes, s'il y a lieu. **Des conseillers ont observé, par le passé, que les premières larves émergeaient plus rapidement dans les champs cultivés sous bâche.** Débutez plus tôt le dépistage de ces champs.

Dates de début du dépistage, par groupe de régions

Groupe de régions →	Montérégie, Laval et les municipalités hâtives de Lanaudière et des Basses-Laurentides	Centre-du-Québec, Estrie, municipalités hâtives de la Mauricie et municipalités plus tardives de Lanaudière et des Basses-Laurentides
Début du dépistage des masses d'œufs	Depuis le 13 juin	Vers le 20 juin
Début du dépistage des larves et des criblures	Vers le 18 juin	Vers le 25 juin

Intervention avec des trichogrammes

L'introduction des trichogrammes se fait plus tôt que les traitements insecticides conventionnels. En effet, les trichogrammes sont efficaces contre les œufs de la pyrale, contrairement aux traitements insecticides, qui eux, sont dirigés contre les larves de la pyrale. **Les trichocartes doivent donc être installées avant le début de la ponte de la pyrale, dans les champs qui ont atteint ou dépassé le stade 4 à 6 feuilles.**

Intervention avec des insecticides

Il est important de cibler les traitements insecticides contre les jeunes larves de la pyrale au moment où elles se nourrissent sur le feuillage du maïs. Lorsqu'elles sont plus développées, les larves cherchent à pénétrer à l'intérieur des plants et ne sont donc plus vulnérables aux insecticides. Il est donc important de débuter les traitements quelques jours après les premières pontes.

Pour connaître les insecticides homologués dans la culture du maïs sucré, consultez le bulletin d'information [No 04](#) du 6 juin 2011 (www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b04mai11.pdf).

Les populations de la première génération de la pyrale bivoltine sont généralement faibles et ne devraient pas justifier plus d'un traitement insecticide, dans la plupart des cas. Par contre, il est important de se rappeler que, chez certains producteurs, la race bivoltine peut être abondante et peut nécessiter plus d'un traitement. **La décision quant au nombre d'interventions doit être prise en tenant compte des expériences antérieures de dommages déjà observés dans les cultures de maïs sucré hâtif et tardif.** Ainsi, les producteurs cultivant avec des techniques de plasticulture et ceux qui ne désirent prendre aucun risque à cause de dégâts subis les années précédentes peuvent choisir une stratégie à 2 ou à 3 traitements.



Consultez le tableau ci-dessous pour connaître les moments d'intervention recommandés pour les cas où 1 à 3 traitements sont appliqués sur des champs qui atteignent le stade 6 feuilles ou plus durant la période de ponte. Un dépistage au champ demeure la meilleure façon pour savoir quand effectuer un traitement et combien faire de traitements.

Dates prévisionnelles des traitements sur le maïs sucré hâtif

Régions	Début de la ponte	Nombre et dates des traitements pour ces régions (prévision)*
Montérégie Laval Lanaudière (municipalités hâtives) Basses-Laurentides (municipalités hâtives)	Vers le 13 juin	Stratégie à 1 traitement : 29 juin Stratégie à 2 traitements : 24 juin, 1 ^{er} juillet Stratégie à 3 traitements : 18 juin, 25 juin, 2 juillet
Centre-du-Québec Estrie Mauricie (municipalités hâtives) Lanaudière (municipalités tardives) Basses-Laurentides (municipalités tardives)	Vers le 20 juin	Stratégie à 1 traitement : 6 juillet Stratégie à 2 traitements : 1 ^{er} et 8 juillet Stratégie à 3 traitements : 25 juin, 2 juillet, 9 juillet

IMPORTANT : les dates indiquées dans le tableau ci-dessus peuvent varier de quelques jours, selon les observations effectuées par les collaborateurs du réseau maïs sucré. Les prochains avertissements vous tiendront au courant de ces changements, s'il y a lieu. **Pour les champs cultivés sous bâche, il est possible que ces dates soient devancées de 3 à 4 jours.**

VER-GRIS NOIR : DÉPISTEZ VOS CHAMPS DÈS MAINTENANT

Certains cas de dommages (parfois sévères) causés par des larves de ver-gris noir sont rapportés actuellement dans les grandes cultures, le maïs sucré et d'autres cultures, et ce, dans plusieurs régions. Il est très important de dépister vos champs dès maintenant. Les larves sont surtout actives en début de soirée et durant la nuit. Donc, si vous dépistez en plein jour, recherchez les plants coupés, flétris ou grignotés, ensuite creusez dans le sol jusqu'à environ 10 à 12 cm à la base de ces plants. Les larves peuvent aussi se trouver sous des résidus de culture.

Les champs qui sont particulièrement à surveiller, et à protéger s'il y a lieu, sont :

- Les champs qui étaient infestés par les mauvaises herbes au moment de la ponte du ver-gris noir, soit vers le début du mois de mai, et qui ont été désherbés dernièrement.
- Les champs semés tardivement.
- Les champs bordés d'un pâturage ou d'une prairie, surtout si la prairie a été fauchée récemment.

Pour connaître les insecticides homologués contre les vers gris dans la culture du maïs sucré, consultez le bulletin d'information **No 04** du 6 juin 2011 (www.agriresseau.qc.ca/Rap/documents/b04mai11.pdf).

Voici des éléments importants à prendre en considération avant de décider d'intervenir ou non :

- À partir du stade 6 feuilles, le maïs est moins vulnérable au ver-gris noir, mais même à ce stade, le maïs peut encore subir des dommages.
- Lorsque les larves ont atteint une longueur d'environ 2,5 cm (1 po), elles sont plus difficiles à contrôler avec un insecticide. De plus, dépassé ce stade, elles cesseront bientôt de s'alimenter et se prépareront à la pupaison.
- Un traitement insecticide devrait être fait en début de soirée, lorsque les larves s'alimentent activement.



Pour plus d'information, vous pouvez consulter les communiqués suivants du réseau grandes cultures :

- Le ver-gris noir : biologie, dépistage et stratégie d'intervention
(<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b06gc11.pdf>)
- Avertissement du 10 juin 2011
(<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a11gc11.pdf>)

Également, le site Internet du ministère de l'Agriculture de l'Ontario (MAAARO) comporte plusieurs informations sur les vers gris (incluant le ver-gris noir) comme ravageurs du maïs sucré, ainsi que des seuils d'intervention : <http://www.omafra.gov.on.ca/IPM/french/sweet-corn/insects/cutworm.html#advanced>.

NOTE IMPORTANTE SUR LES PESTICIDES

Veuillez vous référer aux étiquettes des fabricants en ce qui concerne les doses, les modes d'application et les renseignements supplémentaires. En aucun cas, la présente information ne remplace les recommandations indiquées sur les étiquettes des pesticides. Le Réseau d'avertissements phytosanitaires décline toute responsabilité relative au non-respect des étiquettes officielles.

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES LÉGUMES

Brigitte Duval, agronome, avertisseuse – Maïs sucré
Direction régionale du Centre-du-Québec, MAPAQ
460, boulevard Louis-Fréchette, R.C.
Nicolet (Québec) J3T 1Y2
Tél. : 819 293-8255, p. 254 – Téléc. : 819 293-8446
Courriel : Brigitte.Duval@mapaq.gouv.qc.ca

Pierrot Ferland, agronome, avertisseur – Maïs sucré
Direction régionale de la Mauricie, MAPAQ
5195, boulevard des Forges, bureau 102
Trois-Rivières (Québec) G8Y 4Z3
Tél. : 819 371-6761, p. 4612 – Téléc. : 819 371-6976
Courriel : Pierrot.Ferland@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Louise Thériault, agronome et Cindy Ouellet, RAP

© Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 02 – maïs sucré – 16 juin 2011

